

2M TISSUS

Société par actions simplifiée au capital de 130 500 euros
Siège social : 11 Rue de Piquejalle
03110 SAINT-REMY-EN-ROLLAT
932 534 993 RCS CUSSET

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 11 JUIN 2026

**L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX,
LE ONZE JUIN,
A TREIZE HEURES,**

Monsieur Aurélien LEPRON-GIRARD,
Demeurant 11 Rue de Piquejalle - 03110 SAINT-REMY-EN-ROLLAT,

Associé unique de la société 2M TISSUS,

A pris les décisions suivantes :

- Constatation de la reconstitution des capitaux propres de la Société,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Monsieur Aurélien LEPRON-GIRARD, associé unique, constate qu'à la suite de réalisation de bénéfices suffisants et augmentation du capital social, les capitaux propres de la société sont reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'en conséquence, il convient, conformément aux dispositions des articles L. 225-248 et R. 123-66 du Code de commerce, de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la société.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Aurélien LEPRON-GIRARD

